

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 27 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le VINGT SEPT AVRIL, à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2010.**

**En exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**POUVOIR : 2**  
**Votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Mr. Bernard RABIN 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Thierry BUTIN, Mme Nathalie MORALES, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mr. Gilles GROSJEAN,

**ABSENTS EXCUSES**: Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Laure CANTIN, Mme Laure ZAMO, Mr. Alain AUDEVAL,

**ABSENTE**:

**POUVOIRS** : Mme Laure CANTIN donne pouvoir à Mr Serge DOMENGET.  
Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mr Gilles GROSJEAN.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe BERTRAND.

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Approbation du procès verbal du 13 avril 2010.
- 2 - Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA en 2010.
- 3 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- 4 - Dénomination des rues et place du Bourg.
- 5 - Déplacement du bureau de vote.
- 6 - Demande d'adhésion de la commune de Saint Etienne de Fougères à la CCGV.
- 7 - FOYER RURAL :
  - \* Changement des serrures.

- \* Vitres des portes d'entrée.
- \* Matériel de nettoyage.
- \* Montant de la location pour l'occupation du foyer rural par les Dolmayracais.

8 - Questions Diverses.

**1 - Approbation du procès verbal du 13 Avril 2010.**

Adopté à l'unanimité.

**APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 44 DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010, CODIFIEES A L'ARTICLE L. 1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 59 844€ ;

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune 60 444€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 1% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

**ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

**LE CONSEL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er Janvier 2010.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS), la convention devant intervenir à cet effet.

**DE VERSER au CNAS** une cotisation annuelle par agents actifs correspondant à 0.80% de la masse salariale constatée au compte administratif de l'exercice 2009, toutefois, la participation de la collectivité ne pourra être inférieure à 178.30€ par nombre d'agents, ni supérieure à 243.98€ par nombre d'agents, et, pour les agents retraités d'un montant forfaitaire de 122.12€.

- DIT QUE les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 64 – c/6474.

- DESIGNNE Monsieur le Maire en qualité de délégué élu auprès du CNAS.

## DENOMINATION DES RUES ET PLACES DU BOURG DE DOLMAYRAC

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la commission « chemins » de la dénomination des rues et places du bourg, dans le cadre de la mise à jour du tableau de classement de la voirie demandé par les services technique de la CCGV.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité

\* DECIDE le classement des rues et des places du bourg (différenciées par un numéro) selon le plan joint :

N° 1 - Rue Saint Orens.

N° 2 - Place du calvaire.

N° 3 - Impasse du soleil couchant.

N° 4 - Place de l'ormeau.

N° 5 - Place du vieux puits.

N° 6 - Rue de la Bastide.

N° 7 - Chemin de ronde.

N° 8 - Rue de l'épicerie.

N° 9 - Rue des remparts.

N° 10 - Place del Tuquet.

N° 11 - Rue du charron.

N° 12 - Impasse du foirail.

N° 13 - Passage du pont.

N° 14 - Rue de la boulangerie.

N° 15 - Rue des Lilas.

N° 16 - Impasse du four.

N° 17 - Place de la tour.

N° 18 - Place du souvenir.

N° 19 chemin des écoliers.

## DEPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, Par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE,

**DECIDE** de fixer le bureau de vote au Foyer Rural, Place de la Tour.

**D'APPLIQUER** les dispositions pour toutes les consultations électorales au suffrage universel qui Interviendront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS :  
DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-  
ETIENNE DE FOUGERES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION,**

**EMET UN AVIS favorable à l'adhésion de la Commune de SAINT-ETIENNE-DE  
FOUGERES à la CCGV.**

**FOYER RURAL :  
Clefs sécurité**

Monsieur le Maire présente un devis des Ets. LAFON qui s'élève à 366.24€ TTC pour un lot de 3 barillets avec 9 clefs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE la mise en place de nouvelles serrures au foyer rural.  
APPROUVE le devis des Ets LAFON pour un montant de 366.24€TTC.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce devant intervenir à cet effet,  
DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010, en investissement chapitre 21 - C/2181.**

**FOYER RURAL :  
Vitres sécurité.**

Monsieur le Maire présente un devis des Ets. DALMAU à Tonneins qui s'élève à 323.76€ TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE le remplacement des vitres des portes de l'entrée du foyer rural.  
APPROUVE le devis des Ets DALMAU à Tonneins pour un montant de 323.76€ TTC.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce devant intervenir à cet effet,  
DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010, en investissement, chapitre 21 - C/2181.**

## **MATERIEL DE NETTOYAGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
A l'unanimité,

**DECIDE** l'achat aux Ets HYGIENE 47 de 2 balais et de 4 serpillières.  
**CHARGE** Mme MORALES de cet achat.

## **LOCATION POUR OCCUPATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL.**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition de la commission « foyer rural » en ce qui concerne l'occupation de la salle par les particuliers domiciliés sur la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré :**

- \* 50€ par jour d'occupation : 4 voix POUR
- \* 100€ pour 48H d'occupation : 9 voix POUR

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** la mise en place d'une location pour l'occupation de la salle du foyer rural.

**FIXE** la location pour un montant de 100€ pour 48 heures d'occupation, applicable uniquement aux particuliers.

**DIT QUE** cette location sera mise en place à partir de la prochaine réservation non inscrite sur le calendrier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**D'AUTRE PART :**

Il sera demandé aux particuliers et aux associations une caution pour la réservation de la salle : 150€, et pour le prêt des chaises et tables : 50€.

## **AFFAIRES DIVERSES**

**VITESSE DANS LES HAMEAUX DE LA COMMUNE :**

Il sera demandé à la CCGV de poser un appareil de comptage, pour relever le nombre de voitures et mesurer la vitesse des voitures dans les bourg de « Pech de Plat » et de « Lamaurelle »

**AVIS FAVORABLE DES MEMBRES DU CONSEIL.**

**INFORMATION :**

**Arrêt de travail pour cause de maladie de Mme OFANOWSKI Marie, Monsieur le Maire propose pour la remplacer Monsieur Franck PETIT, domicilié sur la Commune et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

**AVIS FAVORABLE DES MEMBRES DU CONSEIL.**

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE  
LA SEANCE EST LEVEE à 23 heures 10.**



— limite de l'agglomération —

